

RAPPORT ANNUEL 2015

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social
pour le secteur de la location de services



tempservice

21. décembre 2011

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Résumé / Management Summary	2
La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / Le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la Location de services (AFPL)	4
Rapport d'activité – Application	6
Rapport d'activité – Formation continue	9
Rapport d'activité – Fonds social	11
Rapport de la commission de recours	13
Rapport de la commission des finances	14
Annexe	17

Résumé / Management Summary

La CPSLS est chargée de toutes les questions stratégiques, des décisions de principe, du pilotage et de la coordination de l'ensemble des organes ainsi qu'en première instance de toutes les questions concernant l'interprétation des dispositions de la CCT. Quand bien même quatre ans sont passés depuis l'introduction de la CCT Location de services, il se pose toujours des questions d'interprétation qui doivent être clarifiées par la CPSLS.

En 2015, la CPSLS s'est réunie à sept reprises. Elle s'est principalement occupée du perfectionnement et du renforcement de l'exécution de la CCT. Grâce à l'implication des décideurs des commissions paritaires régionales ainsi que de la commission de recours, d'intensives discussions ont été menées et des améliorations ont été recherchées. Ces discussions qui ont porté sur la teneur de la compétence d'exécution ainsi que les moyens de sanction ont été riches en controverses. Elles n'ont pas abouti en 2015. Elles seront donc poursuivies en 2016.

A la demande des parties contractantes, la CPSLS et son comité ont préparé la demande de déclaration de force obligatoire et ont accompagné la procédure avec le SECO.

Pour le pilotage et la préparation des travaux du comité et de la commission, le comité de la CPSLS s'est réuni à sept reprises.

En 2015, tant les activités de contrôle et de réponses aux demandes d'information de tempcontrol que les efforts engagés en faveur de la consolidation de la standardisation et de l'amélioration de la procédure de contrôle se sont poursuivis. Au cours de l'année écoulée, les trois commissions professionnelles paritaires régionales se sont réunies, chacune, de 6 à 7 fois. En 2015, ces trois commissions opérationnelles de contrôle ont pris 169 décisions de contrôle, ont mis en œuvre 159 contrôles et ont finalisé 136 contrôles. Dans certains cas, les entreprises contrôlées ne se sont pas montrées très coopératives. Elles refusent de communiquer les documents nécessaires ainsi que d'apporter les corrections aux erreurs manifestes constatées, ce qui, dans ces cas, a conduit à un remboursement plus important. Parallèlement, la coopération avec les autres commissions paritaires a continué à s'améliorer.

Le nombre de demandes de formation continue déposées et autorisées a fortement augmenté courant 2015. L'année dernière, 9902 demandes de formation (+ 31%) ont été déposées auprès de temptraining. Parmi ces demandes, 9396 demandes ont été approuvées et 6166 demandes de prestations ont été payées (CHF 10'424'545.-). En 2015, 874 demandes ont été rejetées au total faute de respecter les conditions requises.

En raison de l'augmentation importante des demandes, un déficit structurel menace temptraining. Les premières discussions ayant pour objet l'adoption d'éventuelles mesures ont été menées au sein de la CPSLS avec pour objectif qu'en 2016 des mesures ayant pour objet la réduction des coûts soient adoptées.

Dans la solution de branche IJM (tempcare), comme au début de l'entrée en vigueur de la CCT Location de services, ce sont toujours les mêmes assureurs qui ont participé en 2015. Au total, 410 contrats d'assurance collective d'entreprises de location de services ont été passés. La masse salariale assurée a pu être augmentée au total de près de 5 % soit CHF 2,776 milliards. Autrement dit, près de 60 % de la masse salariale déterminante de la CCT Location de services est assurée via la solution de branche IJM. Les primes brutes assurées par la solution de branche s'élèvent à CHF 75,71 millions. Les subventions de primes de la CCT Location de services atteignent en 2015 le montant de CHF 11,11 millions (+ 5,7 %). Le paiement des prestations des assureurs atteint le montant de CHF 39,835 millions (+ 72 %).

En 2015, les assureurs ont révisé les tarifs de base de la solution de branche. Pour des raisons de concurrence, les participations aux excédents ont été de nouveau accordées et les trois segments de clients de nouveau définis. La limite pour les tarifs obligatoires a été abaissée. C'est pourquoi la compétitivité de 'tempcare' s'est encore améliorée.

Des points importants doivent encore être clarifiés : la durée des prestations en cas de maladie préexistante et en cas de droit de passage très réduit des frontaliers. En ce qui concerne la première question, une solution a pu être trouvée. Quant à la deuxième question, aucune solution n'a pu être trouvée en raison des accords sociaux internationaux.

Les finances sont toujours un thème récurrent. Un budget réaliste a pu être établi et respecté. Comme les années précédentes, le service d'encaissement n'a rencontré aucun problème particulier. Il y a eu très peu de cas dans lesquels des rappels ont dû être envoyés aux entreprises.

Les recettes de la convention collective de travail proviennent principalement des recettes des contributions paritaires versées par les employeurs et les employés qui sont soumis à la convention.

Même si dans les domaines de l'exécution et de la formation continue des réserves doivent être supprimées, les finances de l'association sont, comme auparavant, à flot. La mise à jour en cours de la planification des liquidités de l'association permet d'assurer que cette dernière dispose à tout moment des liquidités nécessaires qui lui permettent de mettre en œuvre l'ensemble des prestations conformément à la convention collective.

En raison des nouvelles directives du SECO, un compte-rendu ayant pour objet l'utilisation des ressources par les partenaires sociaux a été rédigé de manière plus détaillée que les années précédentes et une directive relative aux remboursements aux membres des parties contractantes a été édictée.

En 2015, deux assemblées de l'association se sont tenues. En juin, le rapport annuel et les comptes annuels 2014 ont été approuvés. Lors de l'assemblée d'automne, l'approbation du budget était le principal point à l'ordre du jour. En outre, l'assemblée de l'association a également approuvé quelques petites modifications au règlement et a pris connaissance de quelques mutations personnelles.

En 2015, la commission de recours a tenu six séances ordinaires. Parallèlement à la prise de décisions organisationnelles (règlement, questions de procédure), elle a clôturé 92 recours.

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / Le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la Location de services (AFPL)

En 2015, la CPSLS s'est réunie à sept reprises. Elle s'est principalement occupée du perfectionnement et du renforcement de l'exécution de la CCT. L'expérience a montré que la directive pour le travail d'exécution devait être améliorée et complétée. Elle a également montré que l'actuel calculateur des peines conventionnelles n'est pas conforme et ne correspond pas à la réalité de l'exécution. Grâce à l'implication des décideurs des commissions paritaires régionales ainsi que de la commission de recours, d'intensives discussions ont été menées et des améliorations ont été recherchées. Ces discussions qui sur certains points ont été riches en controverses n'ont pas abouti en 2015. Elles seront donc poursuivies en 2016.

Il s'est avéré que la circulation de l'information entre la CPSLS et les trois CPPR n'était pas optimale des deux côtés. C'est la raison pour laquelle trois journées d'échanges d'expérience ainsi qu'une information après chaque réunion de la CPSLS ont été institutionnalisées.

La CPSLS est chargée en première instance de toutes les éventuelles questions concernant l'interprétation des dispositions de la CCT. Quand bien même quatre ans sont passés depuis l'introduction de la CCT Location de services, il se pose toujours régulièrement des questions d'interprétation qui doivent être clarifiées par la CPSLS et le sont la plupart du temps. Dans certains cas, la CPSLS a également dû se prononcer en dernière instance sur la soumission d'entreprises de location de services.

A la demande des parties contractantes, la CPSLS et son comité ont préparé la demande de déclaration de force obligatoire et ont accompagné la procédure avec le SECO. En particulier, la preuve que la condition de quorum des employeurs était bien remplie a nécessité l'accomplissement de recherches auprès de swisstafing, de l'OFS et du SECO

Le nombre de demandes de formation continue déposées et autorisées a fortement augmenté courant 2015. Il en résulte que le secteur de temptraining menace de glisser dans un déficit structurel. Les premières discussions ayant pour objet l'adoption d'éventuelles mesures pour y remédier ont été menées au sein de la CPSLS. L'objectif est qu'en 2016 des mesures soient adoptées afin que temptraining puisse sortir d'une situation financière difficile.

Dans le domaine de tempcare, il se pose, de temps à autre, des questions qui nécessitent un éclaircissement de la part de la CPSLS. Une question difficile réside dans le fait de savoir de quelle manière le droit de passage des frontaliers doit être appliqué en ce qui concerne l'assurance individuelle lorsque les rapports de travail prennent fin. Pour une grande majorité des frontaliers qui travaillent en Suisse, il s'agit là d'une question importante. De longues recherches ont permis de démontrer qu'un tel droit est très réduit.

Bien entendu, les finances sont toujours un thème récurrent. Un budget réaliste a pu être établi et respecté. Même si dans les domaines de l'exécution et de la formation continue des réserves doivent être supprimées, les finances de l'association sont, comme auparavant, à flot.

En raison des nouvelles directives du SECO, un compte-rendu ayant pour objet l'utilisation des ressources par les partenaires sociaux a été rédigé de manière plus détaillée que les années précédentes et une directive relative aux remboursements aux membres des parties contractantes a été édictée.

En 2015, deux assemblées de l'association se sont tenues. En juin, le rapport annuel et les comptes annuels 2014 ont été approuvés et il a été donné décharge au comité. Aussi bien le rapport annuel que les comptes annuels ont été soumis au SECO en qualité d'autorité de surveillance. Lors de l'assemblée d'automne, l'approbation du budget était le principal point à l'ordre du jour. En outre, l'assemblée de l'association a également approuvé quelques petites modifications au règlement et a pris connaissance de quelques mutations personnelles.

Afin de pouvoir piloter et préparer les travaux du comité et de la commission, le comité de la CPSLS s'est réuni à sept reprises.

Présidence de la Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS)

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Kaufmann	André	Unia	Président, représentant des salariés
Fischer- Rosinger	Myra	Swissstaffing	Vice-présidente, représentante des employeurs

Rapport d'activité – Application

Situation initiale

En 2015, l'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. Et les efforts se sont poursuivis afin d'affiner la standardisation ainsi que l'amélioration de la procédure de contrôle. A cette fin, une retraite d'une journée à laquelle ont participé les trois secrétariats régionaux ainsi que le secrétariat d'application et le service d'encaissement a été organisée. Dans le cadre de cette procédure, de grands défis se posent toujours tant en matière de coordination avec les autres commissions paritaires que de différences entre les structures des entreprises ou des situations toujours nouvelles dans lesquelles sont mises en œuvre les missions, lesquelles suscitent de la part des secrétariats des CPPR et des organes de contrôle de nouvelles interrogations. En 2015, les secrétariats des CPPR ont de nouveau été confrontés à de très nombreuses demandes de renseignements en ce qui concerne la CCT Location de services.

Service d'encaissement

Comme les années précédentes, le service d'encaissement n'a rencontré aucun problème particulier. Il y a eu très peu de cas dans lesquels des rappels ont dû être envoyés aux entreprises. Durant l'année couverte par le présent rapport, une décision de première instance concernant les coûts de formation continue et d'exécution a été prise. Une entreprises de location de services s'était, dès le début, refusée de les payer et a été contrainte par le Tribunal de district de Zurich de les payer.

Secrétariat d'application, Secrétariats des CPPR

Les effectifs du secrétariat d'application ainsi que des trois secrétariats des CPPR ont pu être renforcés non seulement en ce qui concerne les compétences administratives que juridiques. L'objectif était notamment de disposer, dans les différents niveaux et dans les trois langues nationales, d'interlocuteurs/trices compétents/es.

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

La CPRA s'est réunie à six reprises en 2015. Lors de chaque réunion, 10 à 15 décisions de contrôle ont été prises en moyenne. Après que l'intensité des contrôles ait fortement augmenté en 2014, la CPRA a été confrontée à une hausse significative du nombre de rapports de contrôle, pour lesquels des modèles de décisions ont été préparés.

Contrôles en 2015

Décisions de contrôle prises	114
Contrôles achevés	110
Notification de la décision à l'entreprise	57
Peines conventionnelles prononcées	12
Recours déposés	9
Procédures clôturées	37

Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

La CPRR s'est réunie à six reprises en 2015. L'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé en Romandie. Le secrétariat a pu compter sur le soutien de deux personnes supplémentaires tant dans le domaine de l'administration que dans le domaine juridique. Le secrétariat dispose désormais de ressources suffisantes lui permettant de respecter les délais requis lors de la mise en œuvre des procédures de contrôle.

Contrôles en 2015

Décisions de contrôle prises	38
Contrôles achevés	41
Notification de la décision à l'entreprise	82
Peines conventionnelles prononcées	21
Recours déposés	6
Procédures clôturées	88

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

La CPRT s'est réunie à sept reprises en 2015. Dans le Tessin, quelques anciens dossiers qui devaient encore être traités ont requis beaucoup de temps de la CPRT. On compte différentes entreprises qui ont refusé de se faire contrôler et qui ensuite n'ont pas accepté le rapport de contrôle. Le secrétariat de la CPRT est confronté à de nombreuses demandes de renseignement qui en réalité ne concernent pas seulement la CCT Location de services. Il est apparu que de nombreuses dispositions de la loi et de l'ordonnance sur le service de l'emploi et de la location de services ne sont pas suffisamment connues dans le Tessin. C'est la raison pour laquelle la CPRT a rédigé au total 8 circulaires d'information afin d'informer les entreprises de location de services sur les dispositions légales pertinentes.

Contrôles en 2015

Décisions de contrôle prises	17
Contrôles achevés	8
Notification de la décision à l'entreprise	19
Peines conventionnelles prononcées	10
Recours déposés	7
Procédures clôturées	11

La plupart des contrôles se déroulent sans grand problème. La collaboration avec les entreprises est généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Toutefois, nous constatons que la gestion des dossiers et des informations est insuffisante pour la mise en œuvre d'un contrôle. En particulier, le contrôle du temps de travail est bien souvent très compliqué, les informations saisies électroniquement ne l'étant que de manière sommaire. C'est la raison pour laquelle les décomptes de temps de travail doivent être examinés séparément afin de pouvoir par exemple constater si des heures supplémentaires ont été effectuées et indemnisées en conséquence.

Le respect du temps de travail et le paiement de suppléments pour heures supplémentaires ont été les manquements les plus fréquemment constatés. Les irrégularités constatées en raison de manquements sont généralement corrigées sans contestation et, si nécessaire, des paiements subséquents sont effectués. Cela se traduit dans les faits par un nombre élevé de procédures clôturées.

Comportement non coopératif

La collaboration avec les autorités d'exécution cantonales a été nettement améliorée au cours de l'année 2015. En outre, l'attitude jusque ici conciliante dans l'octroi de prolongations de délai est désormais de plus en plus restrictive.

Mise en œuvre

En 2015, les CPPR ont été confrontées à une augmentation des décisions rendues dont la mise en application a posé problème.

En outre, les CPPR ont également parfois été confrontées au fait qu'après deux rappels, les peines conventionnelles prononcées n'aient toujours pas fait l'objet d'un règlement ainsi qu'au fait que les procédures d'exécution correspondantes aient dû être mises en œuvre.

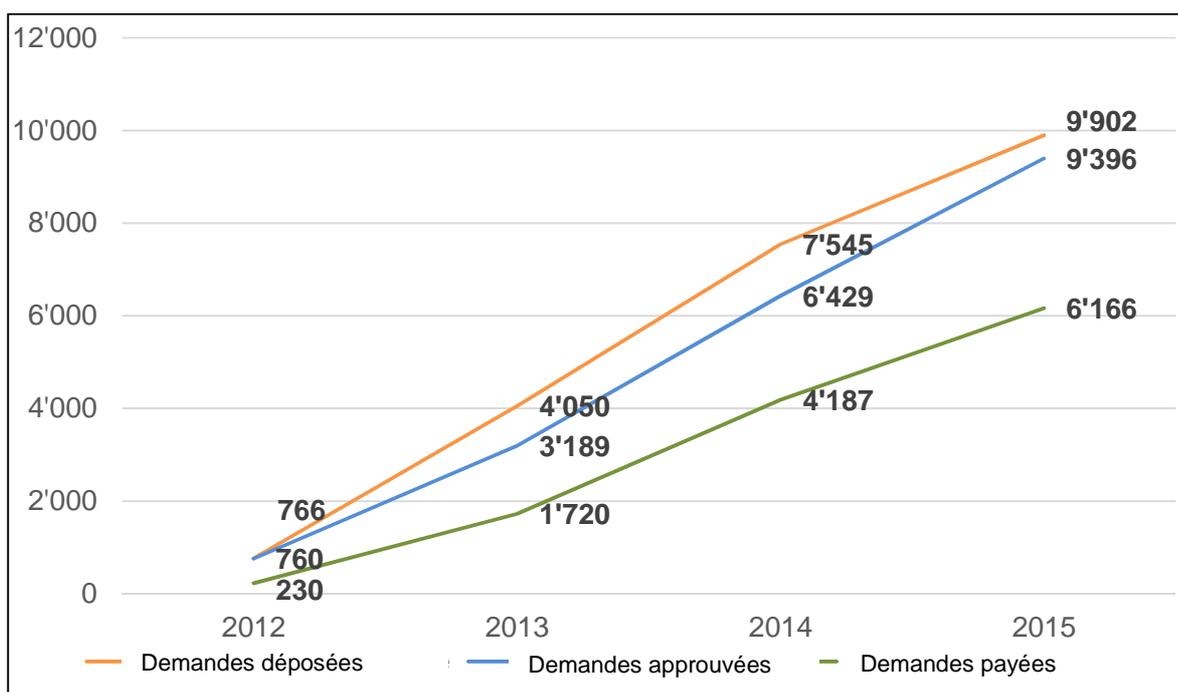
Collaboration avec les commissions paritaires d'autres CCT étendues

La collaboration avec les autres commissions paritaires continue de s'améliorer. Le travail de coordination est malgré tout très important, étant donné qu'en pratique chaque commission paritaire souhaite faire l'objet d'un traitement individuel. Néanmoins, il a pu être obtenu que plusieurs procurations générales puissent être accordées aux CPPR.

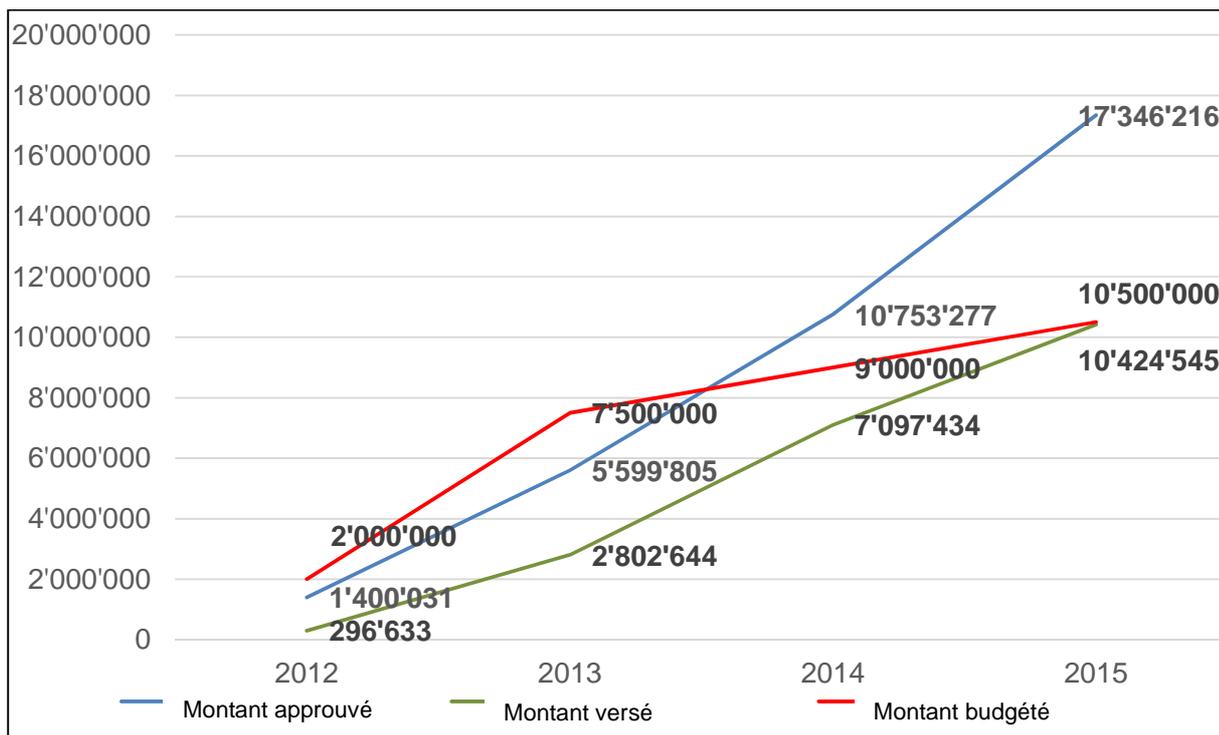
Rapport d'activité – Formation continue

Le fonds de formation continue pour les travailleurs temporaires dénommé temptraining existe depuis l'entrée en vigueur de la CCT Location de services au 01.01.2012. En raison d'une suspension des prestations qui a été décidée par la CPSLS, temptraining est actif depuis le 01.07.2012.

Fin 2015, dix personnes ont été engagées par temptraining. Le nombre de demandes déposées et approuvées a une fois encore nettement augmenté au cours de l'année 2015. Entre le 01.01.2015 et le 31.12.2015, 9 902 demandes de formation ont été adressées à temptraining (2014 : 7 545 demandes). Parmi ces demandes, le secrétariat a approuvé 9 396 demandes et 6 166 demandes ont été payées. Le reste des demandes n'a pas encore pu être réglé étant donné que les formations continues correspondantes sont toujours en cours de réalisation.



Les demandes approuvées au cours de l'année 2015 représentent un montant de CHF 17'346'216.- (2014 : CHF 10,7 millions). De ce montant, CHF 10'424'545.- ont été versés à des travailleurs temporaires ou à des entreprises de location de services (2014 : CHF 7 millions). Cela correspond pour la première fois, depuis la création de temptraining, au montant budgété. Ces chiffres incluent également les cotisations au régime des allocations pour perte de gain.



Chaque travailleur qui se trouve dans un rapport de travail temporaire et qui remplit les critères tels qu'ils sont énoncés dans notre règlement, peut demander à bénéficier jusqu'à CHF 2'300.- pour l'indemnité perte de gain. En 2015, le nombre de demandes et de participations financières a continué à augmenter de manière significative.

En 2015, 874 demandes ont été au total rejetées. Les demandes rejetées ne satisfaisaient pas aux critères tels qu'ils sont définis dans notre règlement. Comme en 2014, le taux de demandes rejetées représente 9 % des demandes déposées.

Le nombre de personnes intéressées par la formation continue augmente, depuis la création de temptraining il y a de cela 3 ans, de manière constante et rapide. C'est pourquoi le fonds pour la formation continue de 2015 a accordé, encore une fois, plus de contributions que celles budgétées. Jusqu'à présent, cette différence pouvait être compensée grâce aux excédents dégagés au moment de la phase de démarrage. Mais dans l'hypothèse où les demandes de contributions de formation continue d'augmenter comme ce fut le cas jusqu'à présent, une modification des conditions préalables d'octroi serait incontournable.

Rapport d'activité – Fonds social

Dans la solution de branche IJM, ce sont les mêmes assureurs que ceux qui ont participé au début de l'entrée en vigueur de la CCT Location de services qui ont participé au cours de l'année passée sous revue. Il s'agit de CSS, Helsana, Groupe Mutuel, SWICA, Sympany, Visana et (de manière limitée) Zürich. En 2015, la Vaudoise a de nouveau fait part de son souhait de faire partie du cercle d'assureurs de la solution de branche IJM. Cette dernière, après de nombreuses discussions et un examen intensif, a toutefois décidé de s'opposer de nouveau à son adhésion à la solution de branche IJM.

Au cours de l'année passée sous revue, les assureurs ont révisé les tarifs de base de la solution de branche. Pour des raisons de concurrence, les participations aux excédents ont été de nouveau accordées. Et les trois segments de clients ont été de nouveau définis. Les tarifs obligatoires s'appliquent à compter d'une masse salariale de seulement CHF 5 millions (jusqu'à présent CHF 50 millions). C'est pourquoi la compétitivité de la solution de branche IJM s'est encore améliorée.

En ce qui concerne le traitement de maladies préexistantes, il a été décidé d'un commun accord entre les partenaires sociaux et les assureurs de préciser comme suit l'art. 5.4 du contrat-cadre de la solution de branche IJM : la durée de prestations limitée en cas de maladies préexistantes ne s'applique qu'à condition que lors de la première apparition de la maladie, l'assuré n'était pas assuré auprès d'un assureur-maladie en Suisse.

Au cours de l'année passée sous revue, l'exercice 2014 de la solution de branche IJM a pu être définitivement clôturé. Le retard pris dans l'élaboration du rapport s'explique par le fait que les décomptes de primes définitifs ne peuvent être établis que l'exercice suivant celui de l'année d'assurance.

Dans le cadre de la solution de branche IJM, ce sont, au total, 410 contrats d'assurance collective d'entreprises de location de services qui ont été passés (année précédente : 434). La diminution du nombre de contrats d'assurance s'explique non pas par le nombre d'entreprises assurées mais par la consolidation des contrats des entreprises soumises à la CCT Location de services.

La masse salariale assurée a pu être augmentée au total de près de 5 % soit CHF 2,776 milliards (année précédente : CHF 2,635 milliards). Autrement dit, près de 60 % de la masse salariale déterminante de la CCT Location de services est assurée via la solution de branche IJM. 94 % des personnes assurées appartiennent au groupe de personnes 1 (durée entière des prestations) et 6 % au groupe de personnes 2 (durée réduite de prestations). Ce rapport n'a pas changé par rapport à l'année précédente.

Les primes brutes assurées par la solution de branche IJM s'élèvent à CHF 75,71 millions. L'augmentation par rapport à l'année précédente (CHF 73,60 millions) représente 2,87 %. La diminution de l'augmentation par rapport à l'année précédente (11,67 %) est un signe l'amélioration de la compétitivité de la solution de branche IJM. Cela apparaît également dans la diminution du taux moyen de la prime nette à 2,28 % de la masse salariale assurée (année précédente : 2,39 %).

Les subventions de primes de la CCT Location de services atteignent, dans l'année passée sous revue, le montant de CHF 11,11 millions. En comparaison avec l'année précédente (CHF 10,50 millions), cela correspond à une augmentation de 5,7 %.

70,2 % des entreprises de location de services avaient convenu d'un délai d'attente de 2 jours au titre de l'assurance IJM (année précédente : 72,2 %). 3,4 % de la somme salariale assurée avait un taux du prime > 5% (année précédente : 3,5 %). Le niveau du taux de prime est pertinent pour les contributions du travailleur, qui en 2014 ont été maximisées à hauteur de 2,5 % de la masse salariale.

Les montants des prestations des assureurs se sont élevés à 39,835 millions (année précédente : CHF 38,454 millions). Cela correspond à un taux de prestations de 72 % (année précédente : 67 %) en termes de primes de risque. Lors de l'évaluation du taux de prestations, il convient de tenir compte du fait que lors du versement des prestations indiquées, ne sont pas prises en compte les provisions pour les cas qui sont en cours de traitement ainsi que celles pour les cas qui n'ont pas encore fait l'objet d'une déclaration. Maintenant que la solution de branche IJM est en vigueur depuis trois années, les taux de prestations indiqués devraient se situer à un niveau relativement proche de celui des taux de prestations réels..

La solution de branche IJM s'est développée conformément aux prévisions et est bien établie sur le marché. Les nombreuses demandes des entreprises de location de services, des assurés, des assureurs, des courtiers et des partenaires sociaux ont pu être traitées rapidement et efficacement par le secrétariat tempore.

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services représente la plus haute instance juridique au sein de l'association paritaire et statue sur les recours déposés contre :

- décisions d'assujettissement,
- décisions de constatation,
- peines conventionnelles prononcées,
- décisions découlant des contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle,
- décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue,
- décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services).

En 2015, la commission de recours a tenu six séances ordinaires et était représentée lors des séances d'échange de la présidence et des secrétariats des organes de contrôle (c'est à dire tempcontrol, CPRA, CPRR, CPRT). Outre les décisions concernant l'organisation (règlement, questions de procédure), elle a traité des cas de recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	- 0 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	- 4 décisions rendues - 3 recours en cours de traitement au 31.12.2015
CPRR	Contrôle paritaire	- 5 décisions rendues - 6 recours en cours de traitement au 31.12.2015
CPRT	Contrôle paritaire	- 4 décisions rendues - 11 recours en cours de traitement au 31.12.2015
CPSLS, représentée par temptraining	Formation continue	- 79 décisions rendues - 18 recours en cours de traitement au 31.12.2015

Rapport de la commission des finances

Finances

La situation financière de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est très saine. Cette situation permet de garantir une mise en œuvre des prestations conformément aux dispositions du contrat.

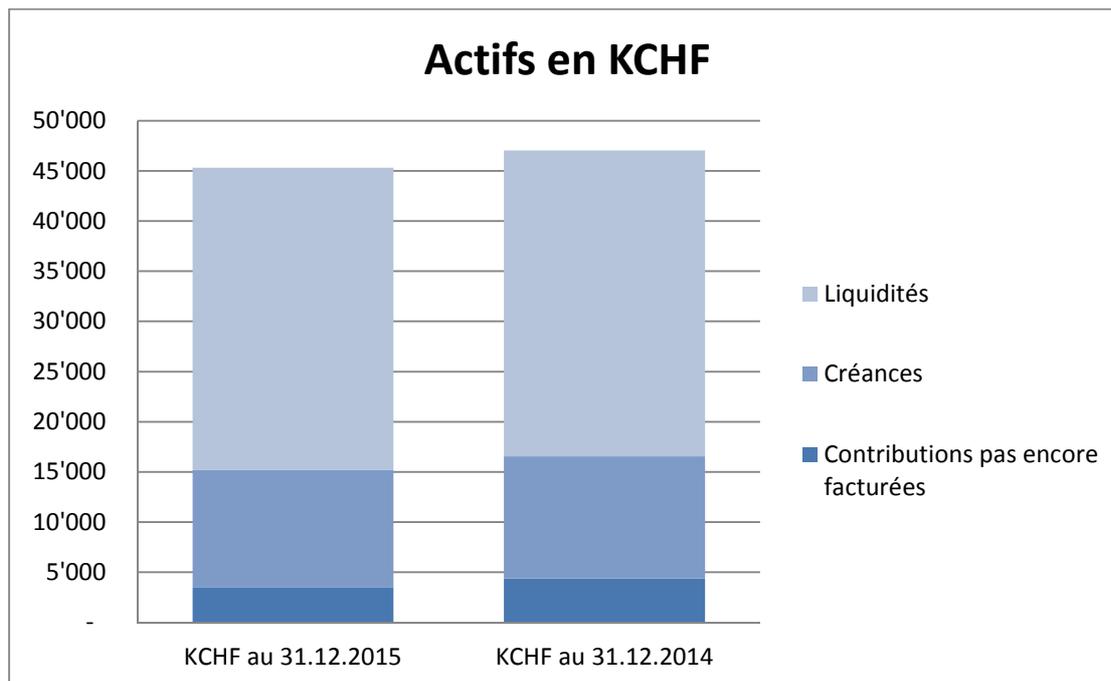
Les recettes résultant des contributions payées par les salariés et les employeurs en 2015 et les provisions constituées les années précédentes ont permis d'assurer en 2015 l'exécution de l'ensemble des prestations.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21 et reflètent fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

Comptes annuels

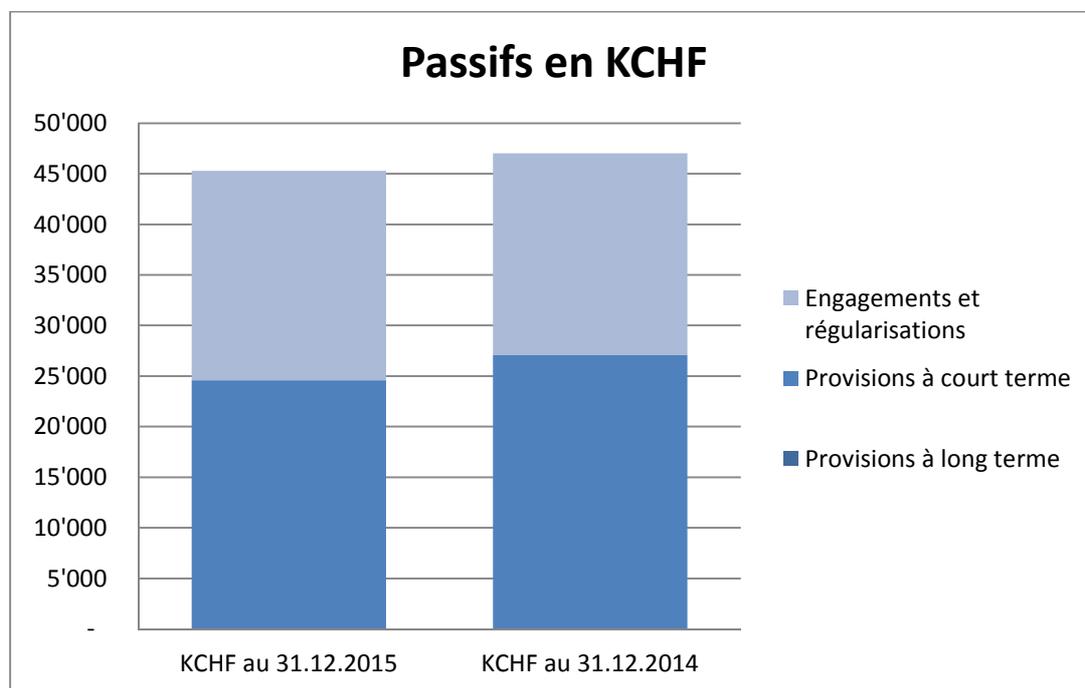
Bilan

Les actifs montrent que les liquidités ont légèrement diminué en 2015. Ils présentent les créances ouvertes au titre des paiements par acompte des contributions aux frais liés à l'application, ainsi que les contributions non encore facturées en fin d'année pour les décomptes finaux établis sur la base des déclarations de salaire de l'année écoulée.



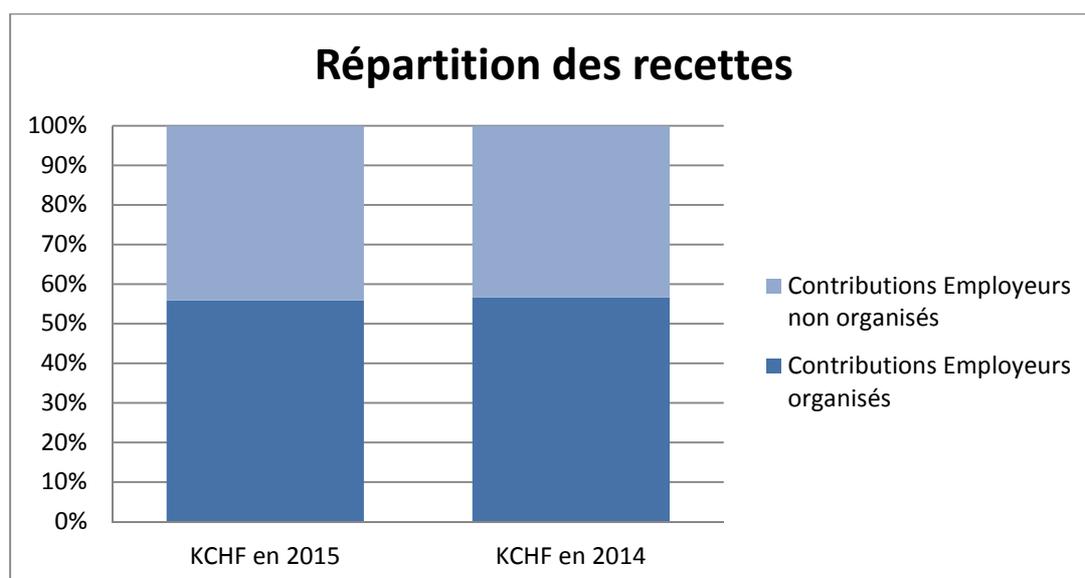
Les passifs comprennent les régularisations ouvertes et les dettes pour des prestations ouvertes de la convention collective de travail ainsi que les provisions à court et à long terme pour des prestations envers des travailleurs et des employeurs assujettis.

En raison de l'augmentation des prestations dans les domaines de l'exécution et de la formation continue, les provisions ont diminué en 2015.

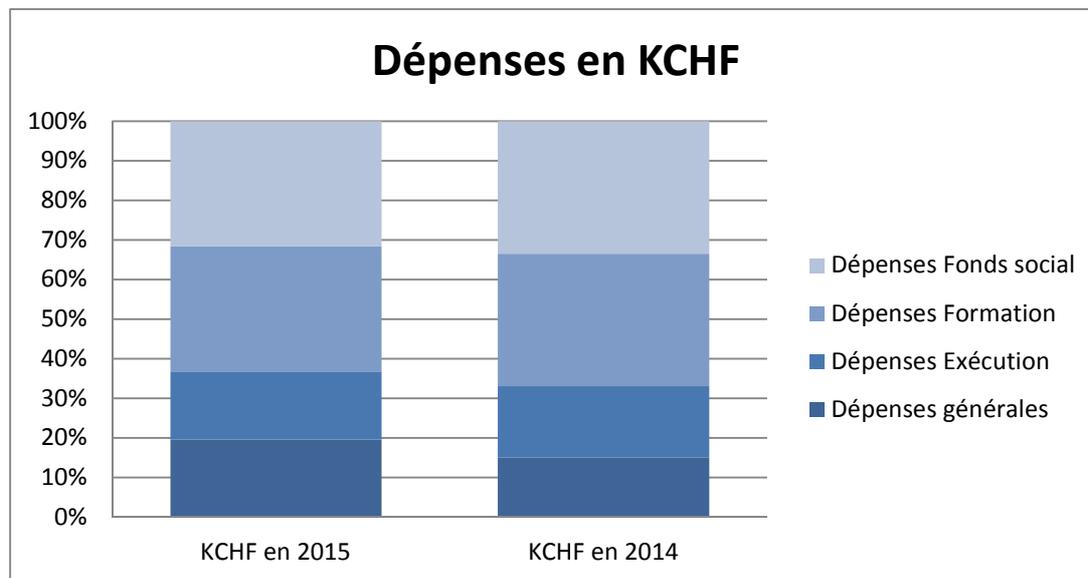


Compte d'exploitation

Les recettes résultant de la convention collective de travail proviennent principalement des recettes des contributions paritaires des travailleurs et des employeurs assujettis. En 2015, le montant des contributions paritaires facturées s'élève à CHF 41,8 millions (en 2014 : CHF 44,6 millions). Cela correspond à une baisse de 6,3 %. En 2015, la part des contributions d'employeurs organisés représente 56 % du montant. Et la part des prestations des employeurs non organisés représente, quant à elle, 44 % du montant.



Les dépenses de l'association reflètent ses engagements de prestations. 20 % du montant disponible après déduction des dépenses générales a été affecté au domaine de l'exécution et 40 % à chacun des domaines suivants : formation et fonds social. Les dépenses de l'association s'élèvent à CHF 43,5 millions desquels CHF 2,3 millions ont été utilisés pour la reprise de provisions.



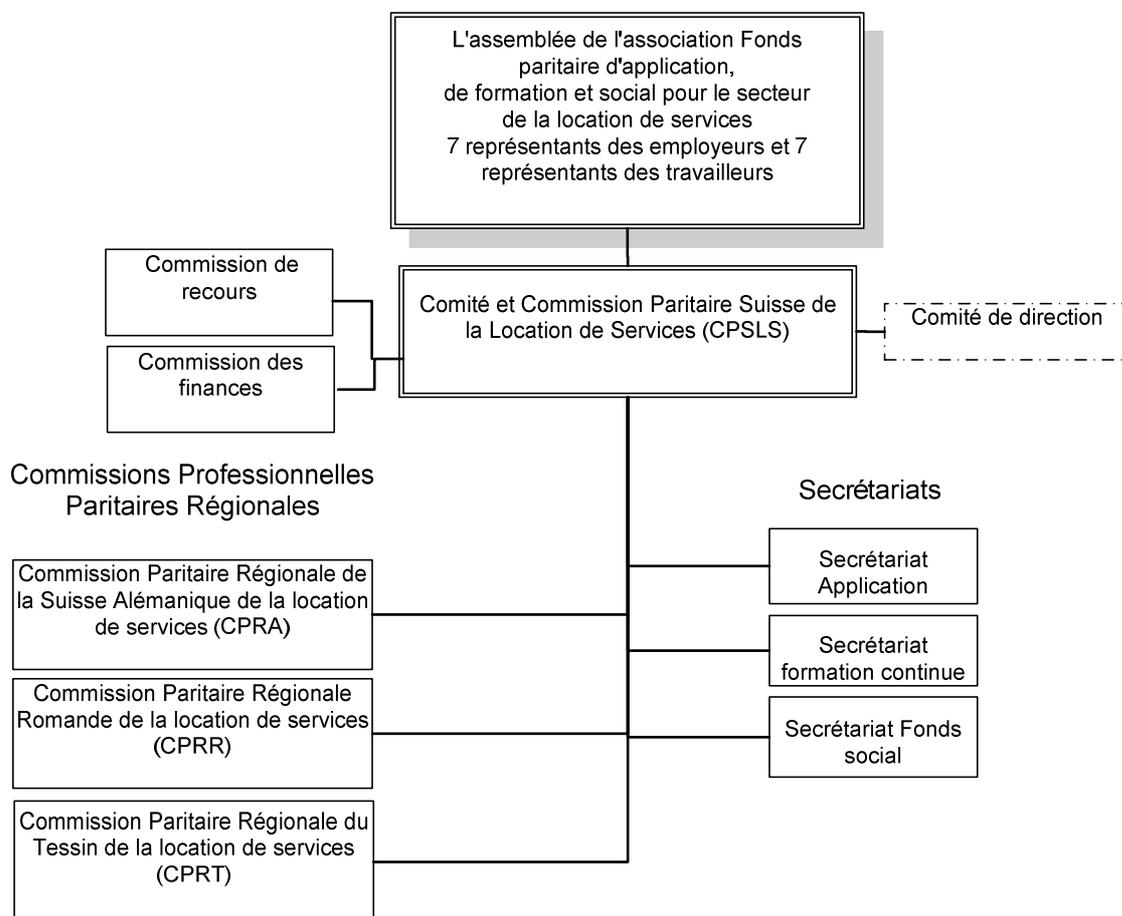
Perspectives

Grâce à la planification des liquidités de l'association qui est régulièrement mise à jour, il est possible de garantir que celle-ci dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour pouvoir fournir l'ensemble des prestations conformément à la convention.

En 2015, les prestations de la convention collective ont été pour la première fois supérieures aux recettes. Les provisions disponibles permettent de garantir que les prestations prévues par la convention collective de travail seront exécutées conformément à celle-ci.

Annexe

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services



COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE	Annexe	2015	2014	2013
ACTIFS		CHF	CHF	CHF
Liquidités		30'081'753.93	30'482'102.88	25'779'342.78
Créances résultant de livraisons et prestations	3.1	11'699'084.04	12'177'876.15	11'683'930.25
Autres créances à court terme	3.2	1'890.24	7'713.55	4'071.16
Contributions non encore facturées	3.3	3'516'561.47	4'361'620.44	4'391'206.78
ACTIF CIRCULANT		45'299'289.68	47'029'313.02	41'858'550.97
ACTIF IMMOBILISE	3.4	-	-	-
TOTAL DU BILAN		45'299'289.68	47'029'313.02	41'858'550.97
PASSIFS				
Dettes résultant de livraisons et prestations	3.5	1'019'111.02	2'782'679.27	6'567'031.72
Autres dettes à court terme	3.6	201'310.90	274'755.76	115'580.00
Régularisations	3.7	19'480'852.33	16'872'376.67	14'726'580.72
Provisions à court terme	3.8	24'598'015.43	27'099'501.32	20'449'358.53
Total des capitaux étrangers à court terme		45'299'289.68	47'029'313.02	41'858'550.97
CAPITAUX ETRANGERS		45'299'289.68	47'029'313.02	41'858'550.97
Résultat de l'exercice		-	-	-
Capital de l'organisation		-	-	-
TOTAL DU BILAN		45'299'289.68	47'029'313.02	41'858'550.97

COMPTE D'EXPLOITATION		2015	2014	2013
	Annexe	CHF	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés	3.9	23'317'610.71	25'253'060.43	23'176'031.94
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés	3.9	18'439'061.69	19'312'227.47	15'713'519.66
Diminution de recettes	3.10	-1'237'456.16	-384'878.73	-658'234.62
Autres produits d'exploitation	3.11	725'011.65	207'137.30	153'918.37
TOTAL PRODUITS		41'244'227.89	44'387'546.47	38'385'235.35
Frais d'encaissement		-451'510.96	-504'632.58	-463'028.12
Remboursements cotisations des membres	3.12	-3'837'435.22	-2'732'672.04	-854'794.81
Indemnité forfaitaire aux partenaires sociaux	3.12	-2'592'000.00	-2'592'000.00	-2'592'000.00
Autres dépenses CPSLS		-1'183'777.27	-882'837.31	-661'303.36
TOTAL DEPENSES GENERALES		-8'064'723.45	-6'712'141.93	-4'571'126.29
Coûts directs d'application	3.13	-5'976'610.88	-4'304'859.86	-5'439'928.01
Variation de la provision Application		1'050'263.55	-1'782'727.20	
Autres dépenses d'application		-2'115'061.56	-1'871'198.91	-1'661'068.32
TOTAL DEPENSES D'APPLICATION		-7'041'408.89	-7'958'785.97	-7'100'996.33
Contributions aux frais de formation	3.14	-13'253'569.78	-10'870'430.99	-11'796'018.93
Variation de la provision Formation		2'432'063.06	-2'096'957.32	
Autres dépenses de formation		-2'328'282.82	-1'896'124.40	-1'564'992.30
TOTAL DEPENSES DE FORMATION		-13'149'789.54	-14'863'512.71	-13'361'011.23
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.15	-11'576'412.58	-11'042'588.00	-13'156'203.53
Constitution de provisions pour l'assurance JM		-1'177'209.11	-3'619'794.41	
Autres dépenses d'assurance indemnité journalière maladie		-240'080.00	-201'130.30	-204'807.70
TOTAL DEPENSES FONDS SOCIAL		-12'993'701.69	-14'863'512.71	-13'361'011.23
RESULTAT D'EXPLOITATION		-5'395.68	-10'406.85	-8'909.73
Produit financier		5'395.68	10'406.85	8'909.73
Résultat financier		5'395.68	10'406.85	8'909.73
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00	0.00	0.00